L'Hermine de la 6 du 6
Association loi 1901 · W491014760 · 200 avenue René Gasnier, 49100 Angers

Synthèse du procès-verbal

Assemblée générale du vendredi 6 juin 2025

> Version publique. Ce document résume les décisions de l'assemblée générale. Il ne remplace pas le procès-verbal signé, et ne reprend pas les informations nominatives qu'il contient.

Tenue de l'assemblée

Les membres de l'association se sont réunis le vendredi 6 juin 2025 à 16 h 00, au Quartier Verneau à Angers.

35 membres étaient présents ou représentés : 33 présents et 2 représentés. L'assemblée a désigné un président et un secrétaire de séance. Le président de séance a constaté que les membres présents et représentés détenaient l'intégralité des droits de vote de l'association.

Ordre du jour

- Rapport moral
- Rapport financier
- Quitus et démission du conseil d'administration et du bureau
- Nomination des membres désignés par les statuts
- Appel à candidature et élection du conseil d'administration
- Nomination et élection des membres du bureau
- Questions diverses
- Pouvoirs et formalités

1. Rapport moral

Le président a rappelé que l'association a été créée pour soutenir la 6e compagnie du 6e régiment du génie, notamment pour :

- financer des activités de cohésion et du matériel de soutien ;
- intervenir lors d'événements touchant ses membres ;
- offrir les cadeaux des passations de commandement.

Son objet est « la promotion de la réserve citoyenne, la réserve militaire opérationnelle au sein de l'armée de Terre, principalement au sein de la 6e compagnie du 6e régiment du génie, et le soutien des réservistes opérationnels de l'armée de Terre, particulièrement de ceux qui sont affectés à la 6e compagnie du 6e régiment du génie ».

Il a rappelé la nécessité de disposer d'un fonds de roulement suffisant pour financer les actions et avancer les fonds si besoin.

Dernières actions engagées par l'association :

- achat d'un terminal de paiement ;
- ouverture d'une popote ;
- dégustation de galette ;
- création d'un sweat aux couleurs de la compagnie.

Vote : 35 pour, 0 contre, 0 abstention. Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2. Rapport financier

Le trésorier a présenté le détail des recettes et des dépenses des exercices 2023 et 2024. À la date de l'assemblée, l'association disposait de 5 500 € d'actif bancaire.

Les recettes proviennent en grande majorité des adhésions. Le trésorier a souligné l'importance de voir le nombre d'adhérents progresser pour proposer de nouveaux services.

Vote : 35 pour, 0 contre, 0 abstention. Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

3. Quitus et démission des instances sortantes

Décision	Pour	Contre	Abstention
Quitus au conseil d'administration sortant	35	0	0
Quitus au bureau sortant	35	0	0

Les deux quitus sont accordés à l'unanimité. Le conseil d'administration et le bureau ont ensuite démissionné dans leur intégralité.

4. Nouveau conseil d'administration

Conformément aux statuts, le conseil d'administration comprend des membres désignés par les statuts et des membres élus.

Quinze membres se sont portés candidats. L'assemblée a approuvé à l'unanimité le principe d'une élection par liste (35 pour, 0 contre, 0 abstention).

Les quinze candidats sont élus pour deux ans, à l'unanimité des présents et représentés.

5. Nouveau bureau

Le conseil d'administration, réuni à la suite de l'assemblée générale, a désigné le bureau. Le président est nommé conformément aux statuts ; chacun des autres postes a fait l'objet d'un vote individuel. Les membres du bureau sont en fonction pour deux ans.

Fonction	Nom
Président	Cédric Linge
Secrétaire général	Mathéo Hamelin
Secrétaire général adjoint	Killian Chauvet
Trésorier	Vincent Martin
Trésorier adjoint	Julien Pini

6. Questions diverses

La création d'une page sur un réseau social, pour faire le lien avec les membres, a été évoquée. Le conseil d'administration en étudiera la faisabilité.

7. Clôture

L'assemblée a donné pouvoir au secrétaire général et au trésorier pour accomplir les formalités liées à ces changements. L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16 h 45.